



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Service de la coordination des politiques publiques**

**Bureau de la coordination
et des procédures environnementales**

Saint-Denis, le 26 janvier 2023

Référence à rappeler :
Corinne NATIVEL
Tél : 0262-40-77-67
corinne.nativel@reunion.pref.gouv.fr

N° 00108

Monsieur le directeur,

La mairie du Tampon a déposé auprès de mes services le 13 juillet 2022, le permis de construire n° PC 974 422 22 A 0349 comprenant une étude d'impact portant sur le projet d'une centrale solaire photovoltaïque au sol de Bras Sec, situé sur le territoire de la commune du Tampon.

Au regard des éléments apportés, je considère l'étude d'impact comme complète et suffisante. Afin de procéder à la mise en œuvre de l'enquête publique, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir en cinq exemplaires papier et un numérique, le dossier d'étude d'impact ainsi que le permis de construire correspondant.

En outre, je vous informe que l'avis de l'autorité environnementale ainsi que votre mémoire en réponse à la MRAE seront intégrés au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L. 122-1-VI du code de l'environnement.

Dès réception desdits documents, je procéderai à l'ouverture de l'enquête publique et ne manquerai pas de vous transmettre l'arrêté correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur le Directeur
FPV Herbes Blanches – AKUO
48, Chemin Cachalot
97410 SAINT-PIERRE

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Régine PAM

Copie à :

- *sous-préfecture de Saint-Pierre*
- *DEAL-SACOD / DEAL-SCETE*
- *commune du Tampon*